

Communiqué de Presse

Congrès des pouvoirs locaux et régionaux

Division de la communication

Réf: 901f10

Tél. +33 (0)3 90 21 52 40

Fax +33 (0)3 88 41 27 51

Internet: www.coe.int/congress

e-mail: congress.com@coe.int



COUNCIL OF EUROPE
CONSEIL DE L'EUROPE

47 Etats membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
«L'ex-République yougoslave de Macédoine»
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Les rapporteurs du Congrès: " La Bulgarie poursuit sa politique de décentralisation"

Sofia, 29.11.2010 – A l'issue de la mission de monitoring du 24 au 26 novembre 2010, les rapporteurs du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe ont salué les efforts de décentralisation menés en Bulgarie depuis la ratification de la Charte de l'autonomie locale en 1995, et la mise en place d'un arsenal législatif et réglementaire renforcé visant un exercice plus efficace de la démocratie locale.

« Ce processus se poursuit mais le cadre fiscal et financier n'est toujours pas en bonne adéquation avec les charges et besoins réels des collectivités locales » a déclaré le rapporteur Artur Torres Pereira (Portugal, PPE/DC).

« Si un véritable projet de régionalisation n'est pas à l'ordre du jour, une restructuration de l'administration territoriale s'impose ainsi qu'une meilleure définition du financement des collectivités locales » a ajouté Johan Sauwens (Belgique, PPE/DC).

Les rapporteurs du Congrès se sont félicités de l'esprit de dialogue et de coopération dans lequel la mission de suivi de la situation de la démocratie locale et régionale en Bulgarie s'est déroulée.

* * *

La recommandation du Congrès la plus récente sur la situation de la démocratie locale en Bulgarie a été adoptée en mai 1998. A l'issue de cette visite, un rapport sera soumis à la Commission du Monitoring du Congrès, lors de l'une de ses réunions en 2011.

Le Congrès se compose de deux chambres, la Chambre des pouvoirs locaux et la Chambre des régions.

Il comprend 318 membres titulaires et 318 suppléants, qui représentent plus de 200 000 collectivités territoriales européennes.

Président du Congrès: Keith Whitmore (Royaume-Uni, GILD), Président de la Chambre des régions: Herwig van Staa (Autriche, PPE/DC),

Président de la Chambre des pouvoirs locaux: Jean-Claude Frécon (France, SOC)

Groupes politiques: Groupe socialiste (SOC), Groupe du Parti populaire européen – Démocrates chrétiens (PPE/DC),
Groupe indépendant et libéral démocratique (GILD)